

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

Séance du 6 Octobre 2026

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Anaïs RAMAGE, Nicole FITOUCHI, Isabelle BADIN, Séverine MUET, Sarah SCHREIBER,

Messieurs Olivier TISSERAND, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Michel BOUVIER, Franck GRANGIER, Gilles GASPAROTTO, Guillaume ROLAND, Jean-Paul MARTIN, Luc GUSTA, David MERCIER.

Date de convocation :
01/10/2026

Pouvoirs :

Caroline PILAN-THEVENIN donne pouvoir à Stéphane RAJON
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Séverine MUET
Julie MARTINON donne pouvoir à Anaïs RAMAGE
Fabienne SOLER donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Monsieur Jessy VAUCHEL

20261006 – 03 ASSEMBLEE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AMBROISIE AU SEIN DE LA CAPI

Rapporteur : Monsieur Olivier TISSERAND

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner un référent AMBROISIE au sein de la CAPI, dont la commune est membre.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DESIGNER** Monsieur BOUVIER Michel comme référent Ambroisie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **DE DESIGNER** Monsieur BOUVIER Michel comme référent Ambroisie.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire

Jessy VAUCHEL

Le Maire,

Olivier TISSERAND

